

Décision n° 02-552 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 16 juillet 2002 relative à l'instruction de la demande de modification de l'arrêté du 19 septembre 2000 autorisant la société Kaptech à établir et exploiter un réseau ouvert au public et à fournir le service téléphonique au public

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L.33-1, L. 34-1 et L. 34-6;

Vu l'arrêté du 19 septembre 2000 autorisant la société Kaptech à établir et exploiter un réseau ouvert au public et à fournir le service téléphonique au public ;

Vu la demande enregistrée le 18 mars 2002, présentée au nom de la société Kaptech, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 400933578 et sise 5, quai de Dion Bouton 92800 Puteaux, et complétée par le courrier reçu le 11 juin 2002;

Après en avoir délibéré le 16 juillet 2002;

Décide :

Article 1 – Sont approuvés :

- le rapport d'instruction relatif à la demande de modification de l'autorisation de Kaptech;
- le projet d'arrêté annexé et le cahier des charges associé.

Article 2 – Le Président de l'Autorité est chargé de transmettre à la Ministre déléguée à l'industrie le rapport d'instruction et le projet d'arrêté annexé à la présente décision.

Fait à Paris, le 16 juillet 2002,

Le Président

Jean-Michel Hubert